

Christophe FARINEAU

Promotion IDPA : 2016

Cabinet Seban & Associés

Président de l'association 2016-2017

Quand et dans quelles conditions avez-vous intégré l'IDPA ?

J'ai intégré l'IDPA en 2016, après un double cursus en droit public à Bordeaux puis à Paris (Master II de Droit public des affaires, Paris I Panthéon-Sorbonne ; Master II de Gestion publique, Dauphine-Ecole nationale d'administration) durant lequel j'ai pu travailler dans différentes structures privées et publiques (cabinets d'avocats et de conseil, Assemblée nationale, Conseil d'État). L'IDPA m'est donc apparu comme une suite logique à ce parcours, une évidence !

Quel est votre meilleur souvenir à l'IDPA ?

Le moment qui m'a le plus marqué a sans doute été celui de la cérémonie de remise des diplômes à la Cour administrative d'appel de Paris. J'avais alors la joie de présider l'Association et cet événement venait clôturer une année excellente en tout point. Je suis d'ailleurs ravi de constater que les nouvelles promotions s'investissent et s'attachent à reprendre le flambeau, s'agissant tout particulièrement de la Gazette.

Quel a été votre parcours depuis ?

Après un stage PPI au service des concessions de la Mairie de Paris et la période de cours à l'Institut, j'ai effectué mon stage final dans le département « Droit public des affaires – Infrastructures » du cabinet CMS Francis Lefebvre Avocats sous la direction de Me François Tenailleau. J'ai énormément appris. J'ai ensuite intégré le cabinet Seban & Associés en septembre 2017, au sein duquel j'exerce principalement – par goût ! – en droit de la commande publique, aux côtés de Me Thomas Rouveyran.

Le cursus IDPA a-t-il été un atout ?

Sans aucun doute. Les cours, dispensés pour la plupart sous la forme de mises en situation, permettent d'acquérir des réflexes pratiques – je pense notamment au cours de contentieux administratif de Me Régis Froger. Cela constitue donc une bonne transition vers la pratique en cabinet. Au-delà, l'IDPA c'est aussi un esprit de promotion, de belles rencontres ainsi qu'un réseau d'anciens très utile dans la vie professionnelle. C'est également toujours un plus sur le marché de l'emploi.

Quelles sont selon vous les perspectives pour un étudiant de l'IDPA ? Quels seraient vos conseils ?

Les perspectives me paraissent nombreuses, ceci d'autant plus que de nouvelles problématiques émergent sans cesse. Je souhaite avant tout adresser un message positif aux étudiants : vous vous apprêtez à embrasser une profession qui, certes, est exigeante, mais qui est surtout vivante, passionnante et stimulante à de nombreux égards. Il est essentiel de rester curieux intellectuellement, en s'intéressant par exemple à des matières ou des domaines d'activités qui excèdent a priori notre zone de confort (le droit privé, les aspects financiers et techniques...). Il faut aussi savoir être concret, opérationnel et faire preuve de discernement. Dans l'immédiat, le stage final est une étape primordiale : donnez-y le meilleur de vous-même !

